

CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 9 avril 2022 à 10 H 00

A l'ordre du jour :

Ordre	libellé	Catégorie
0	Rapports de commissions	Administration générale
Pour vote		
1	Modification composition commissions communales	Administration générale
2	Modification des durées d'amortissement suite au passage à la M 57	Finances
3	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021	Finances
4	Affectation des résultats 2021	Finances
5	Vote du taux d'imposition 2022	Finances
6	Débat annuel sur la formation des élus	Administration générale
7	Approbation du budget primitif 2022	Finances
8	Vote des subventions 2022	Finances
9	Vote des participations 2022	Finances
10	Vote tarifs TLPE 2023	Finances
11	Demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police	Finances
12	Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo-protection au titre du FIPD	Finances
13	Modification des règlements intérieurs du périscolaire et des ACM	Administration générale
14	Régularisation acquisition parcelles sises rue Emile Zola (ZD 144 et 145)	Urbanisme
15	Convention de mise à disposition par l'association Profession Sport & Loisirs Auvergne (PSLA) à la commune de Domérat d'une apprentie sur des structures communales	Personnel
16	Emplois saisonniers pendant la période estivale	Personnel
17	Recours à un contrat aidé « Parcours Emplois Compétence (PEC) »	Personnel

Domérat, le 1^{er} avril 2022.

Le maire,



Pascale LESCURAT.

Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022



OBJET : *Rapports de
commissions.*

Le conseil municipal prend acte des rapports de commissions suivants :

⇒ Commission «Bâtiments/Travaux » .. Jeudi 10 mars 2022

⇒ Commission «Sports » Mardi 15 mars 2022

220409-00

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022



Madame le maire rappelle à l'assemblée ses délibérations des 23 mai et
27 juin 2020 définissant la composition des commissions communales et
désignant les délégués dans les écoles.

OBJET : Modification
composition commissions
communales.

Elle informe les membres du conseil municipal du souhait de madame
Joëlle Deleris de se retirer des commissions suivantes :

220409-01

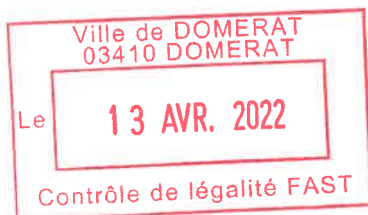
- Membre de la commission « Education/enfance/jeunesse »
- Membre de la commission « Communication/médiathèque/Culture/
festivités/patrimoine »
- Membre de la commission « Bâtiments/travaux »
- Déléguée école Victor Hugo

Il est donc proposé à l'assemblée de désigner le représentant suivant :

- Délégué école Victor Hugo M. François PINHEIRO

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire et
DESIGNE Mr François Pinheiro en qualité de délégué à l'école V Hugo.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022



La nomenclature comptable et budgétaire M57 est venue modifier les
classes comptables et le mode de calcul des amortissements, dont le
champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du code général
des collectivités locales qui fixe les règles applicables aux
amortissements des communes.

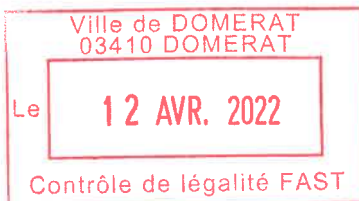
OBJET : Modification des
durées d'amortissement
suite au passage à la
M57.

Il convient donc d'actualiser les catégories d'amortissement telles que
définies par la nomenclature M57 ainsi que leur durée, conformément au
document ci-annexé.

Pour cela, il est proposé à l'assemblée :

220409-02

- De décider le calcul des amortissements au prorata temporis,
- D'arrêter les durées d'amortissement conformément aux dispositions
du document ci-annexé,
- De décider que les acquisitions réalisées sur l'exercice 2022 seront
amorties à compter du 1^{er} janvier 2023 selon la règle du prorata
temporis,
- De décider que pour les années suivantes, les amortissements se
feront au prorata temporis, le 1^{er} jour du mois M+1 de la date de
mandatement de la facture,
- D'indiquer que, sauf exception, il sera joint au mandat un document
attestant du service et de la date de mise en service,
- De préciser que pour les comptes 2313 et 2315 (travaux),
l'intégration au chapitre 21 interviendra après perception de
l'intégralité des subventions affectées à l'opération.



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



22 AVR. 2022

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

à la sous-préfecture
de Montluçon

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 28

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



OBJET : Approbation du
compte administratif
2021.

L'assemblée est informée que l'établissement du compte administratif
2021 a permis d'arrêter en section de fonctionnement les dépenses
réalisées à hauteur de 7 661 229,71 €. Les recettes réalisées pendant le
même exercice se montent à 9 328 250,54 €, auxquelles doivent être
ajoutés 888 000 € de résultat 2021 reporté. C'est ainsi un
autofinancement brut ou excédent de fonctionnement cumulé de
2 555 020,83 € qui a été dégagé pour l'exercice 2021.

220409-03

En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2021 ont été
arrêtées à 1 765 613,82 €.

Il convient d'y ajouter le résultat 2020 reporté de 644 660,75 € soit un
montant total de dépenses d'investissement de 2 410 274,57 €. Les
recettes réalisées en 2021 se montent par ailleurs à 2 297 850,89 €. Le
besoin de financement brut de la section d'investissement s'établit donc
pour 2021 à un déficit de 112 423,68 €.

Considérant les éléments présentés ci-dessus et la présentation
générale du compte administratif ci-jointe, il est proposé au conseil
municipal d'approuver le compte administratif 2020. Pour ce faire,
madame le maire quitte la séance et cède la présidence à monsieur Guy
Hamelin, doyen de l'assemblée.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2021 tel que présenté par madame le maire.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



22 AVR. 2022

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

à la sous-préfecture
de Montluçon

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :



19 avril 2022

Après avoir contrôlé la concordance entre le compte administratif et le
compte de gestion, notamment chacun des soldes et des balances
générales, et vérifié qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre
qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

OBJET : *Approbation du
compte de gestion 2021.*

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31
décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 dans les deux
sections,

220409-03a

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion
2021 sans observation ni réserve.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2021 sans observation ni réserve.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



Département de
l'ALLIER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

le

22 AVR. 2022

Arrondissement de
MONTLUCONEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL à la sous-préfecture
de MontluçonC O M M U N E
de DOMÉ RATNbre de conseillers
municipaux en exercice : 29Présents à la séance : 23
Votants : 29Date de l'affichage de la
convocation :1^{er} avril 2022Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : Affectation des
résultats 2021.

220409-04

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



Après approbation du compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 667 020,83 €
- Un excédent reporté de 888 000 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 555 020,83 €

- Un déficit d'investissement cumulé de 112 423,68 €

Soit un besoin de financement de 112 423,68 €

Le virement prévisionnel (023) inscrit au BP 2022 est de 800 000,00 €.

Il est proposé au conseil municipal la stricte application du choix
budgétaire et d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021
comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent 2 555 020,83 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 1 237 020,83 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 318 000,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 112 423,68 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

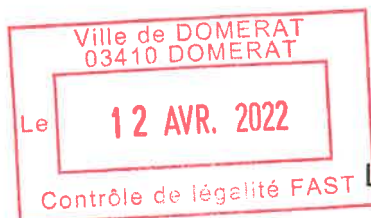


Conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientations
budgétaires, Mme le maire propose de maintenir inchangée la pression
fiscale et d'approuver les taux de fiscalité locale tels que ci-dessous,
issus de la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre en 2021.

OBJET : Vote des taux
d'imposition 2022.

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	46,09 %
Taxe foncière (non bâti)	50,07 %

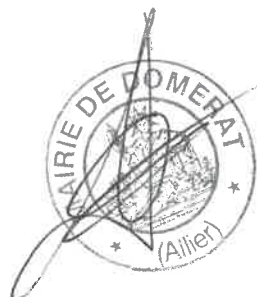
220409-05



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les taux de fiscalité ci-dessus exposés.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022



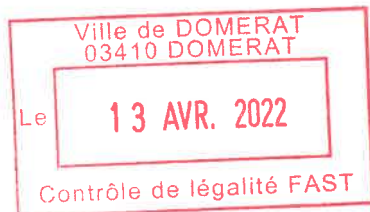
L'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales dispose
que « les membres du conseil municipal ont droit à une formation
adaptée à leur fonction. Dans les trois mois suivant son renouvellement,
le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à une formation de
ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce
titre ».

OBJET : Débat annuel
sur la formation des élus.

Le conseil municipal, par délibération du 12 juin 2021, a délibéré sur
l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les
orientations et les crédits correspondant.

220409-06

L'article L 2123-12 dispose également que « un tableau récapitulatif des
actions de formation des élus financées par la commune est annexé au
compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des
membres du conseil municipal ».



Il est porté à la connaissance de l'assemblée les actions de formation
souscrites et/ou suivies par ses membres en 2021 conformément au
document ci-annexé.

Il est par ailleurs précisé que, comme en 2021, la somme de 4 000 € est
inscrite au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

Formations des élus domératois – Exercice 2021

Bénéficiaires	Organisme de formation	Thèmes / offre de formation	Coût
Mme AURAT Mme CHIROL M. LEFEBRE	CIDEFE	Accès illimité aux offres de : - formations pratiques, - formations « politiques publiques » - formations d'actualité	2 154 € TTC
Adjointes	Gendarmerie nationale	Gestion des incivilités et aide à la décision sur les crises du quotidien	Gratuit

22 AVR. 2022

Département de
l'ALLIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de
MONTLUCONEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Montduçon

C O M M U N E
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :



19 avril 2022

Le conseil municipal est informé, en complément des documents joints,
que le budget présenté a été établi conformément aux orientations
budgétaires débattues en conseil municipal le 19 mars dernier mais
également en tenant compte des contraintes budgétaires liées à la crise
sanitaire ainsi qu'à la guerre en Ukraine. Il présente notamment les
caractéristiques suivantes :

OBJET : *Approbation du
budget primitif 2022.*

220409-07

- une hausse du chapitre 011 (charges à caractère général) par rapport
au BP 2021 pour un montant de 2 699 984 €,
- une hausse des charges de personnel (chapitre 012) pour un montant
global de 4 970 000 €,
- une augmentation des autres charges de gestion courante (chapitre 65),
constituée notamment par une augmentation de 20 000 € de la
dotation aux associations. Le montant global du chapitre 65 s'élève à
940 500 €.
- des taux d'imposition inchangés et un produit fiscal 2022 estimé en
prenant en compte pour partie la revalorisation des bases cadastrales
annoncée par la loi de finances 2022,
- une estimation à zéro du solde du FPIC, compte tenu des grandes
incertitudes entourant le mode de calcul de ce dispositif de
péréquation,
- une estimation prudentielle des dotations de l'Etat, (écrêtement de la
dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, etc.).

.../...

Concernant enfin la section d'investissement, au-delà des opérations connues (rénovation du bâtiment du collège, préau de l'école Paul-Langevin, local associatif à la Guillaumette et installation de structures de jeux) qui seront achevées en 2022, le budget primitif propose une inscription de crédits aux chapitres 20, 21 et 23 de l'ordre de 1 M€ pour la mise en œuvre d'opérations nouvelles, le renouvellement des équipements municipaux et les travaux courants. Les dépenses d'investissement représentent ainsi à un montant total de 1 895 000 € (66 100 € pour le chapitre 20, 424 991,54 € pour le chapitre 21 et 1 403 908,46 € pour le chapitre 23).

La section d'investissement de l'exercice 2022 est équilibrée avec un recours à l'emprunt limité à 300 000 €.

Le projet de budget tel que présenté à l'assemblée a été approuvé par la commission des finances le 21 mars 2022.

Considérant l'ensemble de ces informations, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2022, tel que présenté dans les documents ci-joints.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 tel que présenté par madame le maire, conformément au document ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



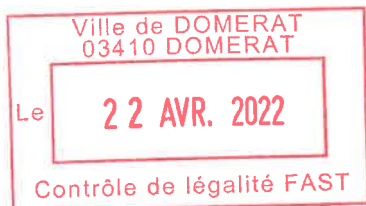
Le conseil municipal, après délibération, par 23 voix pour et 2 abstentions
(Mme I Clémensat et Mr L Dequaire), mesdames G Fauchard, S Berruer,
C Chirol et monsieur N Richoux ne prenant pas part au vote,

OBJET : Vote des
subventions 2022.

APPROUVE l'état des subventions en nature et **AUTORISE** le
versement des subventions 2022 conformément au document ci-annexé.

220409-08

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



a) Les subventions en nature

Fonction	Antenne	Association	Locaux utilisés	Estimation
33	Action culturelle	A Petits Patches	Bâtiment J Ferry	3 450 €
33	Action culturelle	Atelier Arc en Ciel	Bâtiment poste	5 430 €
33	Action culturelle	Club des chiffres et des lettres	Centre Poncet	1 740 €
33	Action culturelle	La Trad'omérotoise	Centre Poncet	8 568 €
33	Action culturelle	Le Chant des fuseaux domérotois	Bâtiment J Ferry	2 580 €
33	Action culturelle	Les Commun'arts	Place de Crevant	6 420 €
33	Action culturelle	Peinture sur soie	Bâtiment J Ferry	3 840 €
33	Action culturelle	Société Mycologique du Val de Cher	Bâtiment poste	1 860 €
33	Action culturelle	Sunny Line Dance	Centre Poncet	4 896 €
33	Action culturelle	Tradition du vignoble domérotois	garage V Hugo	1 800 €
33	Action culturelle	Artefact 03	Bungalow V Hugo	1 800 €
40	SC Sports Jeunesse	AB/CD (Badminton)	COSEC	10 107 €
40	SC Sports Jeunesse	ASD	stade	219 500 €
40	SC Sports Jeunesse	Association Gym Danse Domérotoise	Bâtiment J Ferry et centre poncet	9 096 €
40	SC Sports Jeunesse	Boules sportives	Boulodrome	31 680 €
40	SC Sports Jeunesse	Chiens de troupeaux Vallée du Cher	Terrain 3 ha	200 €
40	SC Sports Jeunesse	Club Aïkido	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Club canin	Buvette + salle réunion	3 600 €
40	SC Sports Jeunesse	Force Athlétique	Ex bureau de tri	9 900 €
40	SC Sports Jeunesse	Judo Kwai Bourbonnais	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Karaté Club Domérotois	Salle au COSEC	4 343 €
40	SC Sports Jeunesse	Pétanque Domérotoise	Buvette, jeux couverts + jeux extérieurs	3 000 €
40	SC Sports Jeunesse	Rex Club Domérotois	Stand de tir	10 500 €
40	SC Sports Jeunesse	Tennis Club Domérotois	Club house + 3 courts de tennis	11 700 €
024	Fêtes et cérémonies	Comité des fêtes	Hangar Dunlop + logement rue J Jaurès	45 450 €
024	Fêtes et cérémonies	Les Amis de Crevant	Garage de Crevant	300 €
024	Action culturelle	Club Informatique Domérotois	Pôle social	2 925 €
24	Fêtes et cérémonies	Les Amis de Couraud	45 rue de la République	3 000 €
025	Aide aux associations	Comité des Œuvres Sociales	Annexe ateliers	1 560 €
60	Adm_social	Association des familles	Bâtiment J Ferry	3 600 €
60	Adm_social	Donneurs de sang	45 bis rue de la République	3 600 €
60	Adm_social	UNRPA-Ensemble solidaire	45, rue de la République	3 600 €
60	Adm_social	Les Restos du Coeur	20, rue G Vernade	4 800 €
60	Adm_social	Secours populaire	Bâtiment J Ferry	3 000 €
				455 024 €

L'annexe IV B1.7 du budget fait figurer les avantages en nature accordés notamment aux associations. Cet état des avantages en nature est établi suivant une méthode arrêtée par la commission des finances en 2013. Cette méthode prend en compte :

- une valeur de 60 €/m² les locaux entretenus par la commune ;
- 6 % de la valeur estimée du mobilier (sauf club informatique – 33%)
- les coûts nets constatés l'année n-1 du stade et du COSEC

b) Les crédits proposés

Fonction	Antenne	Bénéficiaires	Montants Fct	Subv exceptionnelles	Crédit réservés
023	Communication	RJFM	4 000,00		
023	Communication	RMB	5 000,00		
024	Adm-Pop	ANACR	220,00		
		Sous-total "024"	9 220,00	0,00	0,00
025	Aide aux assos	Codérail			150,00
025	Aide aux assos	Comité des Œuvres Sociales	50 000,00		
025	Aide aux assos	Ass nationale familles fusillés			130,00
025	Aide aux assos	Comité Dep concours résistance			130,00
025	Aide aux assos	Prévention routière (Com Dep)	150,00		
025	Aide aux assos	Contribution FACECO Ukraine		1 000,00	
		Sous-total "025"	50 150,00	1 000,00	410,00
20	SC Scolaire	Amicale Laïque école M Pagnol			180,00
20	SC Scolaire	Amicale Laïque Alain Fournier (fct)			180,00
20	SC Scolaire	Collège association sportive	1 000,00		
20	SC Scolaire	Collège FSE	600,00		
20	SC Scolaire	Collège			600,00
20	SC Scolaire	DDEN	160,00		
20	SC Scolaire	Subventions exceptionnelles accompagnement projets écoles primaires			8 000,00
		Sous-total "20"	1 760,00		8 960,00
33	Action Culturelle	A Petits Patchs	180,00		
33	Action Culturelle	Artefact03	180,00		
33	Action Culturelle	Atelier Arc en Ciel	180,00		
33	Action Culturelle	Club des chiffres et des lettres	250,00		
33	Action Culturelle	Club des chiffres et des lettres (10 ^{ème} tournoi nat)			800,00
33	Action Culturelle	Collectif mémoire réfugiés déportés Espagnols (CMRE)	180,00		
33	Action Culturelle	Comité des fêtes	5 850,00		8 150,00
33	Action Culturelle	Jätunn & Co			
33	Action Culturelle	La Trad'omératoise	180,00		
33	Action Culturelle	Le Chant des fuseaux domératois	180,00		
33	Action Culturelle	Les Amis de Couraud	180,00		
33	Action Culturelle	Les Communarts	180,00		
33	Action Culturelle	Les Mots qui réveillent			
33	Action Culturelle	Musiques en liberté	180,00		
33	Action Culturelle	Ouest Allier Burkina Faso	1 000,00		
33	Action Culturelle	Peinture sur soie	180,00		
33	Action Culturelle	Pictura and Co			
33	Action Culturelle	Scherzi Musicali			180,00
33	Action Culturelle	Société Mycologique du Val de Cher	180,00		
33	Action Culturelle	Sunny Line Dance	180,00		
33	Action Culturelle	Traditions du Vignoble Domératois	180,00		
33	Action Culturelle	Union Musicale Domérat			3 400,00
		Sous-total "33"	9 440,00		12 530,00
40	SC Sports Jeunesse	AB/CD (Badminton)	180,00		
40	SC Sports Jeunesse	Amicale anciens de l'ASD (4A)	180,00		
40	SC Sports Jeunesse	Amicale Canine	180,00		

CM 19/03/22

Le
22 AVR. 2022
 Contrôle de légalité FAST

Ville de DOMERAT
 03410 DOMERAT

40	SC Sports Jeunesse	Amicale Canine - Championnat National ring				1 500,00	
40	SC Sports Jeunesse	Amicale Canine - Championnat ring				1 000,00	
40	SC Sports Jeunesse	Amicale Sportive Montluçonnaise (La Domératoise)	500,00				
40	SC Sports Jeunesse	Amitié et Nature Sentiers Bacchus				3 000,00	
40	SC Sports Jeunesse	Amitié Nature Corrida				1 000,00	
40	SC Sports Jeunesse	ASD	80 000,00				
40	SC Sports Jeunesse	Ass communale de Chasse	450,00				
40	SC Sports Jeunesse	Association Gym Danse Domératoise				1 000,00	
40	SC Sports Jeunesse	Boules sportives	1 230,00				
40	SC Sports Jeunesse	Cavalliers du Bourbonnais					
40	SC Sports Jeunesse	Cheval loisirs compétition Villiers	180,00				
40	SC Sports Jeunesse	Chiens de troupeaux Vallée du Cher	180,00				
40	SC Sports Jeunesse	Club Aikido	400,00				
40	SC Sports Jeunesse	Force Athlétique	400,00				
40	SC Sports Jeunesse	Judo Kwaï Bourbonnais	585,00				
40	SC Sports Jeunesse	Karaté Club Domératois	450,00				
40	SC Sports Jeunesse	Pétanque Domératoise	1 200,00				
40	SC Sports Jeunesse	Rex Club Domératois	1 500,00				
40	SC Sports Jeunesse	Senior's Club	180,00				
40	SC Sports Jeunesse	Sport mécanique Domératois FCT	180,00				
40	SC Sports Jeunesse	Sport méca Domératois (brocante)				410,00	
40	SC Sports Jeunesse	Ste courses hippiques Montluçon Néris				250,00	
40	SC Sports Jeunesse	Supporters ASD	180,00				
40	SC Sports Jeunesse	Tennis Club Domératois	1 300,00				
40	SC Sports Jeunesse	Tennis Club Domératois (tournoi jeunes)	400,00			400,00	
40	SC Sports Jeunesse	Tennis Club Domératois (tournoi adultes)				400,00	
40	SC Sports Jeunesse	Union cycliste Domérat Montluçon (fct)	400,00				
40	SC Sports Jeunesse	UCDM-course Domérat du 28/05/22				400,00	
40	SC Sports Jeunesse	Classic J-Patrick Dubuisson (course du Cros 20/03/22)	1 526,00				
		Sous-total "40"	91 381,00			9 360,00	
		Totaux	161 951,00	1 000,00		31 260,00	
		Montants Fct	161 951,00				
		Subv Excep		1 000,00			
		Crédits réservés				31 260,00	
		Solde non affecté					19 504,00
	Total général		213 715,00				

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : Vote des
participations 2022.

220409-09

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



Les participations suivantes sont soumises à l'approbation du conseil
municipal :

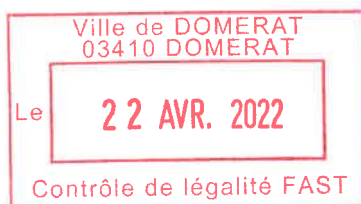
Compte	Fonction	Antenne comptable	Organisme	Montant
65568	313	MED	L'Allier à livre ouvert	1 300 €
65568			SDE03 *	92 976 €
Total				94 276 €

* Détail SDE03 :

Compte	Fonction	Antenne comptable	Organisme	Montant
65568			SDE03	
	510	ADM	Télécom	4 202 €
	845	Voirie	Travaux	2 774 €
	512	EP	Eclairage public	86 000 €
Total				92 976 €

Compte	Fonction	Antenne comptable	Organisme	Montant
657362	01	ADM	CCAS	380 000 €

.../...



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,
APPROUVE les montants des participations ci-dessus exposés.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers

municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



OBJET : Vote tarifs TLPE
2023.

220409-10

Madame le maire rappelle à l'assemblée ses délibérations des
30/06/2011 et 24/05/2012 concernant la mise en place sur le territoire
communal de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la
tarification qui lui est applicable. Elle souligne notamment le choix du
conseil municipal d'exonérer de cette taxe les enseignes de 0 à 12 m².

Elle rappelle par ailleurs que depuis 2015, par mesure de simplification,
la communication aux collectivités des fourchettes annuelles tarifaires
dans lesquelles devront s'inscrire les délibérations de fixation de tarifs
TLPE pour l'année suivante, ne fait plus l'objet d'un arrêté ministériel. Il
appartient donc au conseil municipal de fixer, annuellement, les tarifs
applicables pour la commune.

Madame le maire indique que conformément au code général des
collectivités territoriales et notamment ses articles L 2333-9, L 2333-10,
L 2333-11 et L 2333-12, il convient de fixer les tarifs applicables à
compter du 1^{er} janvier 2023 (Cf. document ci-annexé).

Considérant la crise sanitaire et ses conséquences sur le tissu
économique du territoire, il est proposé à l'assemblée :

- De décider du maintien pour 2023 des tarifs de TLPE adoptés en
2022,
- Par voie de conséquence, de fixer comme suit les tarifs de TLPE
applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.



SUPPORTS	SUPERFICIE	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Enseignes	0 à 12 m ²	Exonération	Exonération
	12 à 50 m ² inclus	32,00 €/m ²	32,00 €/m ²
	Plus de 50 m ²	64,00 €/m ²	64,00 €/m ²
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires non-numériques	0 à 50 m ²	21,10 €/m ²	21,10 €/m ²
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires numériques	0 à 50 m ²	63,30 €/m ²	63,30 €/m ²

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus exposés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : Demande de
subvention auprès du
département au titre des
amendes de police.

Afin de renforcer la sécurité routière sur notre territoire, madame le maire
informe l'assemblée qu'il convient de réaliser certains travaux, à savoir :

- Mise aux normes de l'armoire de commande des feux tricolores de
Couraud (4 136 € HT),
- Acquisition de panneaux de signalisation (3 281,01 € HT).

Le coût estimé de l'opération est de 7 417,01 € H.T (8 900,41 € T.T.C).
Le montant plafond subventionnable au titre des travaux d'aménagement
de sécurité routière (priorité 1) est de 45 000 € HT et le taux d'aide est de
40 %.

220409-11

Les travaux sont programmés en juin 2022.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

Charges	Montant HT	Produits	Montant HT
Feux tricolores Acquisition panneaux	4 136,00 € 3 281,01 €	Amendes de police (Priorité 1 – 40 %)	2 966,80€
		Autofinancement	4 450,21 €
Total	7 417,01 €		7 417,01 €

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la demande subvention au titre des amendes de police,
- Autoriser madame le maire à effectuer toutes les démarches
nécessaires auprès du département.

.../...



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention telle qu'exposée ci-dessus et
AUTORISE madame le maire à effectuer toutes les démarches
nécessaires auprès du département.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

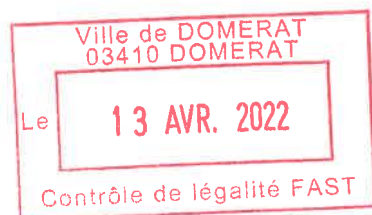
1^{er} avril 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : Demande de
subvention pour
l'installation de caméras
de vidéo-protection au
titre du FIPD.

220409-12



L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



La ville de Domé rat souhaite poursuivre la mise en place de caméras de
vidéo-protection, dans le prolongement des équipements déjà existants,
qui ont permis de réduire les actes de malveillance et contribué à la
sécurité aux abords des bâtiments concernés.

Dans ce cadre, 7 caméras supplémentaires seront installées : 4 seront
positionnées au stade (derrière les tribunes) et 3 sur le site de la Pérelle
(château et musée de la vigne).

Comme pour les dispositifs déjà en place, il sera possible sur requête de
la police, de visionner les images des lieux considérés, dès lors qu'une
infraction aura été constatée. Il n'est pas prévu de visionnage direct et
les images seront conservées au maximum un mois.

Ce nouveau déploiement de 7 caméras supplémentaires représente un
investissement d'un montant prévisionnel de 17 626,80 € TTC, pouvant
être subventionné par le fonds interministériel de prévention de la
délinquance (FIPD) à hauteur de 20 à 80 %.

Considérant ces éléments, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la mise en place de 7 caméras supplémentaires de
vidéo-protection telle que décrite ci-dessus,
- D'autoriser Mme le maire à solliciter le concours du FIPD à
hauteur de 20 à 80 % du coût de l'investissement correspondant.
- D'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette
affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : Modification du
règlement intérieur du
périscolaire, de la pause
méridienne et des ACM.

220409-13



L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGE..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



portail internet permettant aux usagers des services d'accueil
périscolaire, de la pause méridienne et des accueils collectifs de mineurs
(mercredis, petites vacances scolaires et mois de juillet) d'effectuer en
ligne les démarches d'inscriptions, de réservation et de paiement de leurs
prestations, et ce en remplacement du dossier unique « papier » utilisé
jusqu'alors.

La mise en place de ce nouvel outil nécessite de mettre en concordance
les règlements intérieurs de ces services, notamment en ce qui concerne
les modalités d'inscription, de gestion des absences et de facturation,
étant précisé que les tarifs demeurent inchangés.

Il est également proposé de réunir en un seul et même document les
deux précédents règlements intérieurs, qui régissaient pour le premier les
ACM et pour le second l'accueil périscolaire et la pause méridienne.

Il est enfin proposé que les dispositions relatives aux ACM seront
applicables à compter du 1^{er} juillet 2022, tandis que les dispositions
régissant le fonctionnement des mercredis, de l'accueil périscolaire et de
la pause méridienne entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, de la
pause méridienne et des accueils collectifs de mineurs
conformément au document ci-annexé.
- D'autoriser Mme le maire à signer ledit règlement ainsi que toute
pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur présenté par madame le maire conformément au document ci-annexé et l'**AUTORISE** à signer ledit règlement ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :



19 avril 2022

L'assemblée est informée que les conjoints Guémas, par acte notarié
établi par maître Pierre Demay, notaire à Montluçon, en date des 9 et 11
octobre 1973, ont abandonné gratuitement à la commune de Domé rat les
parcelles cadastrées ZD n° 144 et 145 (rue Emile Zola) d'une superficie
respective de 50 et 64 centiares.

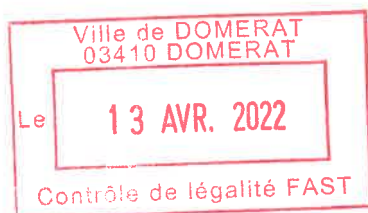
OBJET : Régularisation
acquisition parcelles rue
Emile Zola (ZD n° 144 et
145).

Or, cette cession gratuite n'a jamais été constatée par un acte publié au
service de la publicité foncière. Il convient donc, dès lors que la commune
accepte cette cession, de régulariser la situation.

220409-14

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées ZD n° 144 et
145 à messieurs Jean-Pierre et Ghislain Guémas,
- De préciser que cette acquisition se fait moyennant l'euro
symbolique sans obligation de paiement,
- De préciser que les frais de notaire sont à la charge de la
commune,
- De décider l'intégration des dites parcelles dans le domaine public
communal,
- D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à cette
affaire et notamment l'acte notarié qui sera passé en l'étude de la
SCP Quach-Montagné-Baron, notaires à Domé rat.



Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées
et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :



19 avril 2022

~~Par délibération en date du 30 janvier 2021, le conseil municipal
approuvait la conclusion d'une convention avec l'association Profession
Sport & Loisirs Auvergne (PSLA), opérateur retenu par l'Etat dans le
cadre de la mise en œuvre du dispositif « Passez le cap ! ».~~

OBJET : Convention de
mise à disposition par
l'association Profession
Sport et Loisirs Auvergne
(PSLA) à la commune de
Domé rat d'une apprentie
sur des structures
communales.

Pour mémoire, ce dispositif, piloté par le SDJES de l'Allier et l'unité
départementale de la DIRECCTE, a vocation à apporter une réponse aux
priorités gouvernementales en matière de développement et de maintien
de l'emploi et des qualifications en proposant aux associations sportives
la possibilité de recourir à un emploi partagé entre plusieurs structures
via un contrat d'apprentissage et en offrant dans le même temps la
possibilité aux jeunes âgés de 18 à 29 ans, d'entrer en formation
professionnelle et qualifiante de type B.P.J.E.P.S.

220409-15

Dans le cadre de la convention conclue avec PSLA, deux apprentis en
formation BPJEPS APT (activités pour tous) ont été mis à disposition de
la ville de Domé rat pour 40 % de leur temps d'intervention, en
complément de la convention déjà conclue par l'ASD avec PSLA pour
l'accueil de ces jeunes au sein du club pour les autres 60 % de leur temps
d'intervention. Ce dispositif a été couronné de succès puisque les deux
jeunes concernés ont obtenu leur BPJEPS.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de renouveler cette opération en
concluant avec PSLA une nouvelle convention pour la mise à disposition
jusqu'en avril 2023 d'une apprentie en formation BPJEPS APT à hauteur
de 35 % de son temps d'intervention. Comme pour le précédent
partenariat, le club de l'ASD sera la seconde structure d'accueil de
l'apprentie, pour les autres 65 % de son temps d'intervention.



Au sein des services municipaux, cette apprentie interviendra principalement lors des accueils collectifs de mineurs (ACM) des petites et grandes vacances pour la conception, l'animation et l'encadrement d'activités sportives, la participation à la coordination de projets d'animations sportives mais aussi à la gestion administrative et à la mise en œuvre de la communication correspondante.

Les conditions financières de cette mise à disposition sont détaillées dans la simulation financière du contrat d'apprentissage jointe au présent rapport, le coût global facturé à la ville de Domérat sur les deux années d'intervention de l'apprentie se montant à 4 702,92 €. Le coût ainsi facturé à la commune prend en compte le salaire brut chargé, la cotisation médecine du travail, la taxe sur les salaires, la cotisation complémentaire de santé et les frais de gestion du groupement d'employeurs, ensemble de charges dont est déduite l'aide financière versée par l'Etat pour les employeurs d'apprentis.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées conformément au document ci-annexé et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascàle LESCURAT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

1^{er} avril 2022

Avant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

Afin de faire face à des besoins temporaires dans certains services
municipaux pendant la période estivale, il est proposé à l'assemblée la
création d'un maximum de 20 emplois saisonniers, destinés aux jeunes,
pendant la période du 31 mai au 16 septembre 2022, pour une durée de
3 semaines, éventuellement renouvelable en fonction des lieux
d'affectation.

Il est proposé que ces emplois soient rémunérés, à l'heure, selon l'échelle
C1, soit à l'indice brut 367 (majoré : 343).

Il est précisé que le recrutement se fera sans condition de diplôme et que
les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

OBJET : Emplois
saisonniers pendant la
période estivale.

220409-16



Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 1^{er} avril
2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

1^{er} avril 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

19 avril 2022

OBJET : *Recours à un
contrat aidé « Parcours
Emplois Compétences
(PEC) ».*

220409-17



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..MALBET..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..
LAFAYE..Mrs PINHEIRO..LUQUET..OSTERTAG..RICHOUX..
DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr DELEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme JOUANNIN,
Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LACAUX à Mme LAFAYE, Mme
DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme MATHIAUD à Mr OSTERTAG, Mme
AURAT à Mme CHIROL.



~~Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet
l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des
difficultés particulières d'accès à l'emploi.~~

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-
accompagnement : un emploi permettant de développer des
compétences transférables, un accès facilité à la formation et un
accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par
le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans
l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de
droit privé et le dispositif, qui concerne notamment les collectivités locales
et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

La ville de Domérat souhaite pouvoir conclure un tel contrat, notamment
dans le domaine de l'entretien des espaces verts et de la propreté
publique, dans le cadre du dispositif PEC pour une durée de 9 mois
maximum à hauteur d'une durée hebdomadaire de travail de 26 h au
plus, la rémunération étant au minimum égale au SMIC.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver le recours aux contrats aidés « Parcours Emplois
Compétences (PEC) »,
- d'autoriser la conclusion d'un contrat à intervenir conformément aux
éléments ci-dessus exposés,
- d'autoriser madame le maire à signer le contrat évoqué ci-dessus
ainsi que tout document relatif à cette question.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées
et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à cette question.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par madame le maire,
Pascale LESCURAT.

